



EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté

N° délib. : 000681

Séance du jeudi 18 décembre 2008

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 138

Étaient présents : Amagney : Thomas JAVAUX Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jacques THIEBAUT (représenté par Jean-Pierre BASSELIN) Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI Avanne Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Catherine BALLOT, Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Françoise BRANGET, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI (à partir du rapport 2.1), Yves-Michel DAHOUI (jusqu'au rapport 9.1), Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA (jusqu'au rapport 9.1), Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL, Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET (à partir du rapport 7.1), Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Solange JOLY, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Annie MENETRIER, Franck MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER, Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT, Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER, Marie-Noëlle SCHOELLER, Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN Beure : Philippe CHANEY, Auguste KOELLER Boussières : Bertrand ASTRIC, Roland DEMESMAY Brailans : Alain BLESSEMAILLE Busy : Philippe SIMONIN Chaleze : Christophe CURTY Chalezeule : Raymond REYLE (jusqu'au rapport 9.1 puis représenté par Christian MAGNIN-FEYSOT) Champagny : Claude VOIDEY Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc : Denis GALLET, Philippe GUILLAUME Chaucenne : Bernard VOUGNON Chaudefontaine : Christiane BEUCLER Chemaudin : Bruno COSTANTINI, Gilbert GAVIGNET Dannemarie sur Crête : Gérard GALLIOT (à partir du rapport 1.1.1) Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole Valentin : André BAVEREL, Yves GUYEN (jusqu'au rapport 2.3) Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Claude PREIONI Genes : Jean SIMONDON Grandfontaine : François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY Larnod : Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET) Le Gratteris : Cédric LINDECKER Mamirolle : Daniel HUOT, Didier MARQUER Marchaux : Bernard BECOULET (jusqu'au rapport 9.1 puis représenté par Brigitte Vionnet) Mazerolles le Salin : Daniel PARIS Miserey Salines : Marcel FELT, Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ Montferrand le Château : Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU Morre : Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET (à partir du rapport 1.1.1) Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Philippe BELUCHE (jusqu'au rapport 2.5), Bernard BOURDAIS (jusqu'au rapport 2.5) Osselle : Jacques MENIGOZ (jusqu'au rapport 3.5) Pelousey : Catherine BARTHELET (représentée par Serge ARMELLINI), Claude OYTANA Pirey : Jacques COINTET, Robert STEPOURJINE Pouilley les Vignes : Jean-Michel FAIVRE Pugey : Marie-Noëlle LATHUILLIERE (représentée par Jean-François HUMBERT) Rancenay : Michel LETHIER Roche lez Beaupré : Stéphane COURBET, Jean-Pierre ISSARTEL (jusqu'au rapport 9.1 puis représenté par Joël JOSSO) Routelle : Claude SIMONIN Saône : Maryse BILLOT, Alain VIENNET Serre les Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON Thoraise : Jean-Michel MAY (représenté par Cédric BREVOT) Torpes : Bernard LAURENT (jusqu'au rapport 9.1) Vaire Arcier : Patrick RACINE Vaire le Petit : Michèle DE WILDE Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 7.6) Vorges les Pins : Patrick VERDIER

Étaient absents : Arguel : André AVIS Auxon-Dessus : Geneviève VERRON Besançon : Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Patrick BONTEMPS, Martine BULTOT, Abdel GHEZALI, Sylvie JEANNIN, Jean-Sébastien LEUBA, Carine MICHEL, Champoux : Thierry CHATOT Dannemarie sur Crête : Jean-Pierre PROST, Franois : Françoise GILLET Pouilley les Vignes : Jean-Marc BOUSSET Thise : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH

Secrétaire de séance : Béatrice RONZI

Procurations de vote :

Mandants : Besançon : Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Patrick BONTEMPS, Martine BULTOT, Benoît CYPRIANI (jusqu'au rapport 9.1), Yves-Michel DAHOUI (à partir du rapport 2.1), Béatrice FALCINELLA (à partir du rapport 2.1), Abdel GHEZALI, Nicolas GUILLEMET (jusqu'au rapport 1.2.3), Sylvie JEANNIN, Jean-Sébastien LEUBA, Carine MICHEL, Françoise GILLET, Jean-Marc BOUSSET, Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH.

Mandataires : Françoise FELLMANN, Marie-Noëlle SCHOELLER, Jean-François GIRARD, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Cyril DEVESA (jusqu'au rapport 9.1), Jean-Pierre GOVIGNAUX (à partir du rapport 2.1), Nicole WEINMAN (à partir du rapport 2.1), Béatrice RONZI, Nohzat MOUNTASSIR (jusqu'au rapport 1.2.3), Jacqueline PANIER, Nicolas BODIN, Sylvie WANLIN, Claude PREIONI, Jean-Michel FAIVRE, Jean-Louis FOUSSERET, Bernard BECOULET (puis Brigitte VIONNET à partir du rapport 2.1).

Objet : Prolongation de la Convention Centrale de Mobilité «MOBILIGNES»

Prolongation de la Convention Centrale de Mobilité «MOBILIGNES»

Rapporteur : Jean-Claude ROY, Vice-Président

Inscription budgétaire	
BP 2009 Imputation : 815.74 (recettes)	Montant BP 2008 : 54 000 € HT

Résumé :

En janvier 2001 a été créée la centrale de mobilité « Mobilignes ». Elle répond au besoin d'information des usagers des réseaux de transport public, fonctionnant en lien avec le périmètre des transports urbains du Grand Besançon. Elle assure également la prise de réservations pour les services à la demande.

Une convention partenariale entre le Conseil Régional de Franche-Comté, le Conseil Général du Doubs, la SNCF et le Grand Besançon fixe la consistance générale des services de la Centrale de Mobilité ainsi que les conditions de son fonctionnement et de son financement.

Cette convention arrive à échéance le 31 décembre prochain. Compte tenu du projet de la région de créer sa propre centrale d'information, ce rapport propose de prolonger la convention pour une durée de 1 an et demi, date d'échéance de la DSP de KEOLIS Besançon, dans l'attente d'une réflexion globale sur le sujet. Cette prolongation s'organise dans les mêmes conditions économiques que l'actuelle convention.

I. Préambule

La convention « Centrale de mobilité » du 26/03/2004 arrivera à échéance le 31/12/2008.

Dans l'attente d'une réflexion commune sur la pérennité de cette centrale de mobilité compte tenu de la création d'une centrale d'information régionale, il est proposé de prolonger l'actuelle convention jusqu'au 30 juin 2010, date d'échéance de la DSP de KEOLIS Besançon, dans les mêmes conditions économiques et sans autre modification.

Il est nécessaire de contractualiser par avenant cette prolongation.

A titre informatif, 51 300 appels ont été comptabilisés en 2007, soit une augmentation de 28% depuis 2002. 38% des appels concernaient le réseau classique GINKO, 30% les services à la demande GINKO, 11% « Evolis Ville » GINKO, 7% les évènements ou intempéries impactant le réseau Ginko et 4% Evolis Gare. Les 10% restants concernent des appels qui ne sont pas liés au réseau GINKO.

En outre, le site internet a recensé 25 000 visites en 2007, soit une augmentation de 26% depuis 2006.

Pour ce qui concerne le bilan financier de la centrale « Mobilignes », les coûts de fonctionnement se distinguent entre coûts fixes à la charge du Grand Besançon et les autres coûts (coût des télé-conseillers, communication, maintenance internet) à répartir entre les quatre partenaires.

En valeur 2004, valeur de la DSP, les coûts fixes s'élèvent à 41 994 € et les autres coûts à 60 700 €, soit 15 175 € (17 79,16 € en 2008).

II. Projet d'avenant

A/ Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de prolonger l'actuelle convention d'un an ½, soit jusqu'au 30 juin 2010.

B/ Modification de l'article 6 de la convention

L'article 6 « Durée du contrat » devient : « La présente convention est conclue pour la période courant du 1^{er} janvier 2004 au 30 juin 2010 ».

C/ Date d'effet

Le présent avenant prend effet à compter du 1^{er} janvier 2009.

D/ Autres dispositions

Toutes les dispositions de la convention non modifiées par les dispositions ci-dessus restent inchangées.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide l'avenant de prolongation de la convention « Centrale de Mobilité »,
- autorise Monsieur le Président à signer cet avenant.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 130

Contre : 0

Abstention : 0

PRÉFECTURE
DE RÉGION FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DU DOUBS

D.C.T.C.J.

Contrôle de légalité



RECU 22.DEC 2008